

PRIORITES D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE MARINE

Axe 1 : Améliorer les connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux

- ▶ Permettre la progression des connaissances, en particulier en créant des liens de solidarité entre sciences fondamentales et sciences appliquées, et favoriser l'accès à de nouvelles sources de financement, en :
 - Plaçant la mer et les océans dans les priorités de la recherche française des prochaines années (les progrès doivent pouvoir être évalués sur le nombre de projets de recherche financés et les montants alloués)
 - Mobilisant le secteur privé, usager des ressources marines renouvelables (pharmaceutique, cosmétique, diététique,....énergies marines) et non renouvelables (extractions de granulats marins,...), pour financer des programmes de recherche dans le cadre de partenariats publics/privés, notamment concernant les impacts de ces activités et la recherche de solutions de suppression ou de limitation de ces impacts,
 - Favorisant le développement des sciences participatives, avec les acteurs économiques et associatifs (mesures incitatives, avantages fiscaux, rémunérations, subventions...)
- ▶ Soutenir les travaux sur les Listes Rouges des espèces menacées et des écosystèmes, menés au niveau national, pour identifier les priorités et lancer des plans d'action et initiatives de protection, et améliorer les connaissances sur les espèces classées en « Données insuffisantes » de la Liste rouge des espèces menacées en France pour les groupes déjà évalués (mammifères marins, requins et raies,...)
- ▶ Renforcer les actions visant à promouvoir les actions de mobilisation, d'éducation et de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité marine, comme l'initiative Blue Society, et sa prise en compte dans les formations aux métiers de la mer

Axe 2 : Le renforcement de l'action de la France en ces domaines dans les outre-mer

- ▶ Mettre en œuvre rapidement, ou renforcer, les actions prioritaires approuvées lors de la 1^{ère} conférence environnementale (Stratégies territoriales de la biodiversité par collectivité, inventaires du patrimoine naturel, réseau d'espaces protégés...)
- ▶ Développer une planification spatiale maritime en outre-mer pour atteindre un bon état écologique des milieux marins, adaptée à ces territoires et inspirée de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et du projet de DPSM/GIZC
- ▶ Renforcer la protection des mangroves dans les Départements (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte) et Collectivités (Nouvelle-Calédonie) d'outre-mer principalement concernés, en valorisant les interactions mangroves/herbiers marins/récifs coralliens
- ▶ Assurer la mise en place pérenne de l'initiative BEST pour la préservation de la biodiversité de l'outre-mer européen
- ▶ Réglementer l'exploitation des ressources pétrolières et minérales en outre-mer en encadrant strictement le développement des projets, en appliquant le principe de précaution et en assurant une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile

Axe 3 : Les conditions d'une valorisation durable des ressources du milieu marin

- ▶ Poursuivre la mise en place d'un réseau représentatif et efficacement géré d'aires marines protégées en réaffirmant l'objectif de couvrir 20% du domaine maritime français d'ici 2020
- ▶ Evaluer, promouvoir et valoriser l'importance de la biodiversité marine dans une perspective de développement durable basé sur les ressources naturelles marines et de protection de l'environnement marin (secteurs d'activités, filières, formations, emplois),
- ▶ Mettre en application les résultats des travaux menés sur la fiscalité écologique et affecter ces ressources à la gestion des écosystèmes marins
- ▶ Intégrer la protection de la biodiversité marine dans les politiques et projets de développement des énergies marines
- ▶ Dynamiser la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et les instances de gouvernance (Conseil national de la mer et des littoraux, COMER) en favorisant une approche intégrée avec les différents acteurs de la mer, pour renforcer la politique maritime française
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du protocole APA ratifié par la France
- ▶ Renforcer le rôle et l'implication des collectivités portuaires et territoires maritimes dans les plans d'action pour la biodiversité marine et dans la gestion des aires marines protégées
- ▶ Encadrer davantage la pêche profonde et soutenir une pêche durable

Axe 4 : L'action internationale de la France pour la protection juridique et la gouvernance de la haute mer

- ▶ Soutenir la signature d'un accord international sur la Haute Mer
- ▶ Influencer les Etats signataires des Conventions de Mers Régionales pour une meilleure prise en compte de la biodiversité marine dans des protocoles d'accord et en favorisant la collaboration avec les organisations régionales de pêche
- ▶ Annoncer la création de nouvelles AMP lors du Congrès IMPAC3 et engager de nouvelles initiatives régionales
- ▶ Appuyer l'initiative hollandaise de réduction des pollutions plastiques et développer des appels à projet pour l'effacement du 7eme continent plastique et autres zones d'agrégation des rejets plastiques